Gérard Guest

Lettres au journal "Le Monde"

Suite à la parution du fascicule « Le Monde des Livres" du 25 mars 2005

Remarque liminaire

M. Roger-Pol Droit est tout simplement pris en flagrant délit de dresser un acte d'accusation public aussi infamant qu'infondé, lorsqu'il accuse Heidegger, au mépris des textes et des règles élémentaires de la probité philologique, d'avoir commis « un véritable crime d'idées » en se rendant coupable (selon lui...) de « la négation même de la mort des victimes » de l'extermination massive d'êtres humains dans les « camps d'extermination » nazis!... — Alors que Heidegger, dans les textes injustement incriminés des Conférences de Brême, accuse justement, tout au contraire, les auteurs du processus de l'extermination de masse d'en avoir doublement « exterminé » les victimes : d'avoir réellement « privé de leur propre mort », dans des conditions dont Heidegger s'attache à souligner l'atrocité sans nom, ceux qui y ont été impitoyablement « liquidés » et « exterminés » (« sans qu'il y paraisse ») — « dans des chambres à gaz et des camps d'extermination »! — Dire que les victimes de l'extermination de masse « ont été atrocement privées de leur propre mort », selon les termes mêmes de Heidegger, ce n'est nullement nier qu'elles soient vraiment mortes!... C'est pourtant là ce que M. Roger-Pol Droit tente de faire croire au lecteur par voie de presse!

Gérard Guest.

1. Lettre adressée à Josyane Savigneau, le 24 mars 2005 (lettre restée sans réponse)

Chère Josyane Savigneau,

La plus grande qualité de votre collaborateur, Roger-Pol Droit, n'est assurément pas la *rigueur philologique*. J'ai souvent pu le constater. Mais la simple *honnêteté intellectuelle* devrait au moins lui interdire d'écrire ce qu'il écrit, malheureusement pour lui, dans "Le Monde des Livres" du vendredi 25 mars, feuillet VI, à la dernière colonne de son article intitulé "Les crimes d'idées de Schmitt et de Heidegger" (titre dont l'expéditif amalgame mériterait à lui tout seul quelques commentaires).

Après avoir cité, de manière tronquée, et dans une traduction tendancieusement erronée, la fameuse phrase (si mal comprise) des *Conférences de Brême* de Heidegger (1949), selon laquelle « la motorisation de l'agriculture » serait « dans son esssence la même chose » < mais Heidegger ne dit *justement pas* cela !> « que la fabrication de cadavres dans des chambres à gaz et des camps d'anéantissement » < Heidegger préfère, quant à lui, appeler les choses par leur nom, et parle de « camps d'extermi-nation » > —, Roger-Pol Droit ne s'embarrasse pas de scrupules et *falsifie*, purement et simplement, le texte et la pensée de Heidegger, en affirmant qu' « à la même date, et dans une conférence intitulée *Le Danger* », Heidegger aurait soutenu (je cite ici Roger-Pol Droit) « que ceux qui sont morts en masse ne sont pas vraiment morts » (sic!).

Rien de tel, et pour cause, ne se trouve dans ladite conférence, — ni non plus d'ailleurs dans aucun autre texte de Heidegger! On trouve, au contraire, dans la conférence en question, le texte suivant:

« Hunderttausende sterben in Massen. Sterben sie? Sie kommen um. Sie werden umgelegt. Sterben sie? Sie werden Bestandstücke eines Bestandes der Fabrikation von Leichen. Sterben sie? Sie werden in Vernichtungslagern unauffällig liquidiert. » ¹

Dont voici la traduction:

« Des centaines de milliers < de gens > meurent en masses. Meurent-ils ? Ils périssent < perdent la vie >. Ils sont abattus < descendus >. Meurent-ils ? Ils font partie intégrante d'un stock pour la fabrication de cadavres. Meurent-ils ? Ils sont liquidés sans qu'il y paraisse dans des camps d'extermination. »

Et Heidegger de préciser :

_

¹ Martin Heidegger, « Die Gefahr », in: Bremer und Freiburger Vorträge, Gesamtausgabe, Bd.79, p.56.

« Massenhafte Nöte zahlloser, grausig ungestorbener Tode überall — und gleichwohl ist das Wesen des Todes dem Menschen verstellt. Der Mensch ist noch nicht der Sterbliche. » 2

Ce que l'on peut ainsi traduire :

« Ce ne sont partout que détresses en masse d'innombrables morts atrocement privées de leur propre mort < littéralement : atrocement non mortes (sc. non mortes de leur belle mort) > —, et pour autant l'être de la mort est dissimulé < refusé > à l'homme. L'homme n'est pas < même > encore le mortel. »

Contrairement à ce qu'a pu espérer Roger-Pol Droit, qui prend manifestement ici, une fois encore, ses désirs pour des réalités, mais pour des « réalités » fictives, qu'il entend bien imposer à l'esprit de ses lecteurs sans qu'il y paraisse —, il ne s'agit donc *nullement* pour Heidegger de soutenir « que ceux qui sont morts en masse ne sont pas vraiment morts » (étrange « idée » qui, loin de pouvoir être imputée à Heidegger, est bien plutôt celle qu'il pourrait plaire à certains de pouvoir lui imputer pour mieux achever de le noircir). Il s'agit bien, tout au contraire, pour Heidegger, de montrer qu'ayant été ainsi systématiquement « *liquidés* » et « *exterminés* », les morts « abattus en masse » des « camps d'extermination » ont été « traités » *comme des bêtes à l'abattoir*, et ainsi *privés même de leur propre mort*, c'est-à-dire d'une « mort » digne de ce nom, qui soit la fin, le plein aboutissement d'une vie *humaine* accomplie, et qui puisse alors, et alors seulement, avoir été proprement *la leur*. ³

De deux choses l'une: soit Roger-Pol Droit *ignore* purement et simplement tout du texte même qu'il prétend ici stigmatiser (et il ne fait alors que répéter une rumeur colportée afin de diaboliser Heidegger); soit il *falsifie* délibérément le texte et la pensée de Heidegger, afin de pouvoir l'accuser comme il le fait — mais alors de façon *calomnieuse* — de ce qu'il nomme « *un crime d'idées* » : « la négation même de la mort des victimes »... Dans les deux cas, que penser de la conscience profession-nelle du journaliste? Et dans le second cas (de beaucoup le plus accablant), que devons-nous penser de la conscience et de la probité intellectuelles — voire : de la *conscience* (tout court), c'est-à-dire de la *moralité* — de qui se conduit de la sorte (au risque d'y être pris en flagrant délit...) ?

Car, en l'occurrence, loin de se livrer à la prétendue « négation de la mort même des victimes » (sic!) dont vient publiquement de l'accuser à tort Roger-Pol Droit —, loin de s'être rendu coupable de l'odieux « crime d'idées » (sic!) dont Roger-Pol Droit et quelques autres semblent avoir longtemps rêvé

² Ibidem.

³ Pour une interprétation détaillée des textes ici incriminés par R.-P. Droit, voir notre *Esquisse d'une phénoménologie comparée des catastrophes*, publiée dans la revue *L'Infini*, n°77 (janvier 2002), pp.3-40, notamment pp.25 et suivantes.

de pouvoir accuser un jour le penseur honni (en attendant : « Mentez ! mentez ! — il en restera toujours quelque chose !...) —, Heidegger, dans ce texte, que cela plaise ou non, déplore et condamne bel et bien, avec des mots très forts, l'atroce inhumanité de « l'extermina-tion de l'homme par l'homme » systématiquement organisée, il le précise, « dans des chambres à gaz et des camps d'extermination ».

Cela peut ne pas faire plaisir à M. Roger-Pol Droit de le reconnaître ; — mais cela ne l'autorise certainement pas à répandre impunément une *calomnie* pure et simple — et de la nature *la plus grave* qui soit. Il y a peut-être des « crimes d'idées » —, mais comment qualifier le *délit* (sans parler de la *faute morale* caractérisée) qui consiste à prétendre imputer de tels « crimes » à qui ne les a pas commis ? — Je ne vois, pour ma part, qu'un nom qui puisse convenir à ce genre de délit : c'est celui de *diffamation*. — Et je me perds en conjectures sur le genre de *ressentiment* qui peut conduire un « philosophe » à y recourir (qui plus est : au mépris de ses propres lecteurs), contre un penseur d'un tout autre ordre de grandeur, et en lieu et place d'arguments fondés.

Est-il même seulement pensable que "Le Monde des Livres" juge plus honorable pour sa réputation de publier, à titre de rectificatif, tout ou partie de la présente? Je ne suis plus très sûr de pouvoir seulement l'espérer... Mais au moins me devais-je de faire savoir à M. Roger-Pol Droit, à vos bons soins, qu'il peut avoir, éventuellement affaire à des lecteurs qui ne sont pas dupes de ses partis-pris les moins avouables — et de ses manquements, pour le moins, aux règles élémentaires de la probité philologique.

Veuillez accepter, chère Josyane Savigneau, l'expression de mes sentiments très courtois.

Gérard Guest.

< NB. Pièce jointe: une copie de mon étude, mentionnée en note: *Esquisse d'une phénoménologie des catastrophes (Premier diptyque)*, parue dans *L'Infini*, n°77 (janvier 2002), pp.3-40. >

2. Lettre adressée à M. Roger-Pol Droit, le 25 mars 2005 (et demeurée sans réponse...)

Monsieur,

Voici copie de la lettre que je me suis trouvé dans l'obligation d'adresser à Josyane Savigneau, à propos de votre article bizarrement intitulé "Les crimes d'idées de Schmitt et de Heidegger", paru dans "Le Monde des Livres" en date du 25 mars 2005, feuillet VI.

Vous y êtes pris, une fois encore, avec moins de prudence qu'à votre habitude, en flagrant délit de dénigrement d'un auteur, Heidegger, dont la pensée vous demeure manifestement très étrangère, et en tout cas très mal connue. Cela ne vous autorise nullement à imposer à son sujet, et apparemment sans la moindre vergogne, les contre-vérités les plus manifestes — et qui vont ici jusqu'à la *calomnie* pure et simple, voire à la *diffamation* caractérisée.

Heidegger n'a en effet jamais soutenu, contrairement à ce que vous affirmez en l'en accusant comme d'un « crime d'idées », « que ceux qui sont morts en masse ne sont pas vraiment morts »! — Il a au contraire soutenu, dans la conférence intitulée « Le Danger » (que vous invoquez sans manifestement l'avoir lue), que les gens « morts en masse », « exterminés » et « liquidés » par centaines de milliers « dans des chambres à gaz et des camps d'extermination », y ont été privés de leur vie et de leur humanité au point d'y être même « privés de leur propre mort ».

Ce qui ne veut nullement dire — contrairement à ce que vous voulez lui faire dire contre toute décence —, que Heidegger se rendrait coupable ici de ce que vous appelez « la négation même de la mort des victimes »! C'est même là tout le contraire : Heidegger accuse bel et bien, et en termes très crus, l'entreprise totalitaire de l' « extermination » systématique de millions d'être humains voués à l'anonymat et à l'oubli, d'avoir entrepris de perpétrer comme jamais encore cela n'avait été le cas « la négation même de la mort des victimes ». Vous accusez donc... Heidegger (c'est un comble !...) de faire (« en idées ») ce qu'il accuse, quant à lui, l'entreprise même de l' « Extermination » d'avoir réellement mis en œuvre et — très concrètement — exécuté!... Vous accusez Heidegger de professer le plus monstrueux « négationisme » qui soit (celui de « la mort même des victimes »!) —, alors que le « négationisme » en question n'est autre, en l'occurrence, que celui qu'a effectivement mis en œuvre le processus de l' « Extermination » —, et que Heidegger, dans les textes que vous incriminez injustement (et dans toute sa pensée de la «technique planétaire », du « nihilisme » et de la « volonté de puissance »), est justement en train de stigmatiser (bien avant vous) comme la figure même du « monstrueux »!

L'on ne saurait donc être plus *injuste* que vous l'êtes dans votre acte d'accusation. Lequel est pour le moins *mal instruit* — et ne peut guère apparaître que comme *injuste et malveillant*, aux yeux de qui *connaît* pertinemment les textes que vous invoquez à *contresens*. Car votre *acte d'accusation* ne repose que sur un pur et simple refus de lecture des textes, sur un véritable *déni de lecture* — que vous ne seriez au fond pas fâché de parvenir à transformer, par voie de presse, en décret de *mise* à *l'Index*.

Le temps est venu pour les journalistes (et je n'en excepte nullement les « journalistes d'idées » que vous voudriez être), notamment lorsqu'ils prétendent dispenser à leurs lecteurs (et aux penseurs) des leçons « de moralité », de se rendre compte qu'ils peuvent très bien, à l'occasion (et même plus souvent qu'à leur tour), être pris par lesdits lecteurs en flagrant délit de *falsification*. Ce qui peut, parfois, à la longue, présenter quelques risques de désagréments. Votre honneur de journaliste et de philosophe professionnel est donc ici très gravement engagé. Et je ne doute pas que vous aurez à cœur, ne serait-ce qu'eu égard à la *conscience* de votre lectorat (laquelle est ici moralement lésée, voire tout simplement violée), de procéder dans vos colonnes à une *mise au point* en bonne et due forme, et qui *rende justice* à la pensée de Heidegger d'une « erreur » de votre part qui confine à la *calomnie*.

Dans l'attente de cette salubre mise au point, veuillez agréer, Monsieur, l'expression rigoureuse de mes sentiments vigilants.

Gérard Guest.

< NB. Outre une copie de la lettre précédente adressée à Josyane Savigneau, j'ai joint une copie de mon étude, mentionnée en note 3 de la lettre à Josyane Savigneau: *Esquisse d'une phénoménologie des catastrophes (Premier diptyque)*, parue dans *L'Infini*, n°77 (janvier 2002), pp.3-40. >

3. Lettre adressée à M. Robert Solé, Médiateur au journal "*Le Monde*", le 25 mars 2005

Monsieur le Médiateur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, copie des deux lettres que je me suis trouvé dans l'obligation morale d'adresser respectivement à Mme Josyane Savigneau et à M. Roger-Pol Droit, à la suite de la parution de l'article de ce dernier, intitulé "Les crimes d'idées de Schmitt et de Heidegger", dans "Le Monde des Livres" en date du vendredi 25 mars 2005, feuillet VI.

L'article en question, ainsi que d'autres encarts du même auteur dans la double page que ce fascicule consacre, notamment, à la pensée de Heidegger, contient en effet nombre d'assertions fallacieuses, ou pour le moins très contestables, sans parler de l'amalgame suspect qu'il semble vouloir imposer entre deux penseurs fort différents. Là n'est pourtant pas le plus grave... Ce à propos de quoi je tiens à requérir votre médiation vous apparaîtra clairement à la lecture de mes deux courriers, sans que j'aie ici à en retracer longuement l'argument.

M. Roger-Pol Droit est tout simplement pris en flagrant délit de dresser un acte d'accusation public aussi *infamant* qu'*infondé*, lorsqu'il accuse Heidegger, *au mépris des textes et des règles élémentaires de la probité philologique*, d'avoir commis « un véritable crime d'idées » en se rendant coupable (selon lui...) de « *la négation même de la mort des victimes* » de l'extermination massive d'êtres humains dans les « camps d'extermination » nazis !... Alors que Heidegger, dans les textes injustement incriminés par R.-P. Droit, *accuse*, tout au contraire, les auteurs de l'extermination de masse d'avoir « *privé de leur propre mort* » ceux qui y ont été impitoyablement « liquidés » et « exterminés » ! Dire que les victimes de l'extermination de masse « *ont été atrocement privées de leur propre mort* », selon les termes mêmes de Heidegger, *ce n'est nullement nier qu'elles soient vraiment mortes !...* C'est pourtant là ce que M. Roger-Pol Droit tente de faire croire au lecteur par voie de presse!

Une *mise au point publique* s'impose donc absolument — et le plus tôt possible —, cette accusation *fallacieuse* et *calomnieuse* étant de nature à défigurer la vérité, et à compromettre gravement, et sur un sujet extrêmement sensible, tant la réputation d'un auteur que la probité intellectuelle et morale du journal "*Le Monde*" — et par conséquent aussi son crédit auprès des lecteurs. Je vous demande donc instamment de bien vouloir intervenir en faveur d'une telle mise au point, qui puisse quelque peu restaurer la vérité dans cette affaire (même s'il reste toujours des traces d'une accusation diffamatoire). Faute d'une telle *mise au point honorable*, il faudra bien que certains lecteurs du journal

« Le Monde" tirent toutes les conséquences de ce qui apparaîtra alors clairement comme une manipulation diffamatoire et une tromperie éhontée à l'égard du lectorat.

Je vous joins, à toutes fins utiles, et à titre de document, une copie de l'étude mentionnée en note 3 de ma lettre à Mme Savigneau, étude où le passage incriminé par M. Droit se trouve expressément traduit et commenté, et qui a fait l'objet d'une publication en bonnes et dues formes philologiques, dans le n°77 de la revue *L'Infini* (Gallimard, Paris 2002, pp.3-40).

Dans l'attente de votre réponse et de votre médiation équitable, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Médiateur, l'expression sincère de ma haute considération.

Gérard Guest.

< NB. Par courrier en date du 31 mars 2005, le Médiateur s'est jusqu'à présent contenté d'accuser réception de mon courrier dans les termes suivants (dont on appréciera le savoureux laconisme): « Cher Monsieur, Votre lettre du 25 mars m'est bien parvenue. Je vais essayer de voir cela de plus près, avec Roger-Pol Droit. / En vous remerciant de votre confiance, je vous assure de mes sentiments les plus cordiaux. » — Signé : Robert Solé —. >

4. Lettre adressée à M. Franck Nouchy, Rédacteur en chef du "Monde des Livres", le 31 mars 2005 (lettre demeurée sans réponse)

Monsieur le Rédacteur en chef.

Voici copie du courrier que je me suis trouvé dans l'obligation, aussi bien morale qu'intellectuelle, d'adresser à vos collaborateurs, Mme Josyane Savigneau et M. Roger-Pol Droit, ainsi qu'au Médiateur du journal, M. Robert Solé, à propos de l'article de M. Roger-Pol Droit, paru dans "Le Monde des Livres" du 25 mars 2005, fueillet VI, sous le titre provocateur de "Les crimes d'idées de Schmitt et de Heidegger".

Parmi les très nombreuses falsifications et présentations tendancieuses de cet article (ainsi que de l'encart intitulé, feuillet VII, "Heidegger et le nazisme : une longue affaire » et signé « R.-P. D. »), en ce qui concerne la pensée de Heidegger et l'engagement de la (très brève) période de son Rectorat, je me suis contenté de relever la plus grave — laquelle confine à la calomnie et à la diffamation pure et simple.

La teneur de mon courrier vous permettra d'apprécier vous-même toute la gravité de la chose. L'auteur de l'article se trouve pris en flagrant délit de falsification des faits et des textes. — Ce que cela révèle de mépris pour le lectorat du "Monde des Livres", voire d'intention délibérée de le tromper et de manipulation idéologique —, me paraît devoir engager votre responsabilité de Rédacteur en chef. C'est pourquoi j'estime de mon devoir de porter ce courrier à votre connaissance, afin que vous puissiez faire procéder, comme il se doit, à la réparation du préjudice moral et intellectuel infligé à vos lecteurs par la publication d'un article aussi évidemment irresponsable.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de toute ma vigilance intellectuelle.

Gérard Guest.

< Pièces jointes : Outre la copie des trois courriers précédents, j'ai joint une copie de mon étude, mentionnée en note 3 de la lettre à Josyane Savigneau: *Esquisse d'une phénoménologie des catastrophes (Premier diptyque)*, parue dans *L'Infini*, n°77 (janvier 2002), pp.3-40. >